

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 novembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 134 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard BISMUTH représenté par Myriam MALLIA - Alexandre BIZAILLON représenté par Francis ALLOUCH - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Vincent BURRONI représenté par François-Noël BERNARDI - Philippe CAMILLIERI représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Bernard JACQUIER représenté par Henri RUGGERI - Mourad KAHOUl représenté par Sabine BERNASCONI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Frédéric DUTOIT - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 003-1606/09/CC

**■ Approbation et affectation d'une autorisation de programme pour une mission d'appui organisationnel, technique et financier à l'équipe projet chargée des conventions avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU)
DHCS 09/3782/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine est aujourd'hui partenaire de six conventions avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), le Conseil Régional, le Conseil Général, l'Association Foncière Logement, la Caisse des dépôts, différents bailleurs sociaux et la Ville de Marseille :

- Plan d'Aou – Saint Antoine – La Viste (Marseille 15^{ème}),
- Flamants-Iris (Marseille 14^{ème}) :

Ces projets ont fait l'objet d'une approbation au Conseil de Communauté du 10 octobre 2005.

- Saint Joseph (Marseille 14^{ème}),
- Saint Paul (Marseille 13^{ème}),
- Les Créneaux (Marseille 15^{ème}) :

Ces projets ont fait l'objet d'une approbation au Conseil de Communauté du 12 février 2007.

- La Savine (Marseille 15^{ème}) :

Ce projet a fait l'objet d'une approbation au Conseil de Communauté du 1^{er} décembre 2008.

Par ailleurs, plusieurs autres projets sont en cours de mise au point définitive :

- à la Ciotat : Quartier Abeille-Maurelle-Matagots.

- Sur le territoire du Grand Projet de Ville à Marseille :

- l'avenant « la Viste Est » à la convention ANRU Plan d'Aou-Saint Antoine-La Viste,
- Saint Mauront-Bellevue (Marseille, 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements),
- Vallon de Malpassé (Marseille, 13^{ème} arrondissement),
- Notre Dame Limite-Kallisté-Solidarité (Marseille, 15^{ème} arrondissement),
- Picon-Busserine, Saint Barthélémy (Marseille, 14^{ème} arrondissement).

- Deux projets situés hors du territoire du Grand Projet de Ville (GPV) sont élaborés par les services de la Ville de Marseille. Il s'agit de :

- ZUS Centre Nord (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements),
- ZUS Soude-Hauts de Mazargues (9^{ème} arrondissement).

Dans ces conventions et projets, la Communauté urbaine s'engage à réaliser le nouveau schéma de voiries et réseaux destiné à desservir les futurs quartiers. Elle est aussi partenaire des chartes de gestion urbaine de proximité et d'insertion.

Pour répondre à ces engagements, Marseille Provence Métropole s'est dotée récemment d'une organisation transversale en « équipe projet » animée par la Direction de l'Habitat et de la Cohésion Sociale, et composée d'un représentant par direction concernée. Il est proposé aujourd'hui de doter cette équipe de la

méthodologie et des tableaux de bord indispensables à la bonne conduite des opérations, en confiant une prestation extérieure à un bureau d'études spécialisé.

Cet outil de suivi de l'ensemble des opérations placées sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine et subventionnées par l'ANRU et ses partenaires doit être une aide au pilotage à la fois

- stratégique (respect des priorités et des objectifs fixés aux opérations),
- financier (respect des enveloppes affectées et mobilisation des subventions accordées),
 - et temporel (respect des délais de réalisation fixés dans les conventions et bonne coordination avec les autres opérations contenues dans le projet ANRU interdépendantes de celles conduites par MPM).

Dans un premier temps, la mission envisagée s'appuiera sur les conventions signées ci-dessous :

- Plan d'Aou-Saint Antoine-la Viste,
 - Flamants Iris,
 - Saint Joseph,
 - Saint Paul,
 - La Savine,
 - Saint Mauront,
 - Malpassé,
- à Marseille,

- Abeille-Maurelle-Matagots,
- à la Ciotat.

Il est donc nécessaire de créer une Autorisation de Programme de 100 000 euros pour cette mission d'appui organisationnel, technique et financier à l'équipe projet en charge de la mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

L'effort financier que consent la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour améliorer l'ingénierie de projet devrait pouvoir être soutenu par l'ANRU et ses partenaires. Aussi convient-il d'autoriser le Président à solliciter des subventions au plus haut niveau auprès de l'ANRU, l'Etat, le Conseil Régional PACA, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Caisse des dépôts pour la mise en œuvre de cette démarche.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- La loi portant engagement national pour le logement n°2006-872 du 13 juillet 2006 ;
- Le décret n°2004-132 du 9 février 2004 relatif à l'ANRU ;
- Le décret n°2004-1005 du 24 septembre 2004 sur la majoration des subventions accordées par l'ANRU ;
- L'arrêté du 19 juin 2006 portant approbation du règlement général de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine ;
- La délibération HAP 001-1151/CC du Conseil de Communauté du 17 décembre 2007 relative à la mise en œuvre de la charte locale d'insertion en application des conventions de rénovation urbaines passées avec l'ANRU ;

- La délibération HAP 001-279/08/CC du Conseil de Communauté du 8 février 2008 relative à la mise en œuvre de la charte locale de gestion urbaine de proximité en application des conventions de rénovation urbaine passées avec l'ANRU ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il est indispensable de conforter l'équipe projet de la Communauté urbaine en charge de la mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine avec une mission d'appui organisationnel, technique et financier ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation d'une Autorisation de Programme d'un montant de 100 000 euros relative à l'engagement d'une mission d'appui organisationnel, technique et financier pour le suivi des opérations placées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine et subventionnées par l'ANRU et ses partenaires.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières au plus haut niveau auprès de l'ANRU, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Caisse des dépôts, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Supplémentaire 2009 et suivant de la Communauté urbaine Sous politique E 110 « Développement urbain local », Nature 2313 Fonction 824.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Politique de la Ville

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Philippe SAN MARCO

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI